



COMMUNE DE LA ROQUE-ESCLAPON

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du **04 FEVRIER 2019**, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet :

- ✚ **de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, dont les caractéristiques principales sont d'organiser le développement de la Commune en fixant les règles d'urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du : 1er MARS 2019 au 02 AVRIL 2019 inclus.

Monsieur STALENQ Richard, Ingénieur en retraite a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de LA ROQUE-ESCLAPON :

✚ **du Lundi au Vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit ou courrier postal à la Mairie de LA ROQUE-ESCLAPON, Rue de la Mairie, 83840 LA ROQUE-ESCLAPON.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU (dont l'évaluation environnementale du projet et l'avis tacite de l'autorité environnementale) sont intégrés au dossier de PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le dossier d'enquête publique et un espace numérique sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions, seront également disponibles sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1149> adresse mail associée : enquete-publique-1149@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public seront consultables conformément aux dispositions de l'article R 123-13 du code de l'environnement. Toute personne pourra sur sa demande, et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de La Roque-Esclapon dès la publication du présent arrêté. La reproduction de l'ensemble du dossier nécessitera 7 jours et est fixée au coût de 100 €uros par exemplaire.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, aux dates et heures suivantes :

- ✚ **le Vendredi 1^{er} Mars 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30**
- ✚ **le Jeudi 07 Mars 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30**
- ✚ **le Lundi 18 Mars 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30**
- ✚ **le Vendredi 29 Mars 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30**
- ✚ **le Mardi 02 Avril 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30**

A l'issue de l'enquête publique, *et dès réception*, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Roque-Esclapon et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1149> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, *et au vu de l'enquête publique, pourra* décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur FERRACHAT Jean-François, Maire de la Commune de LA ROQUE-ESCLAPON, Tél : 04.94.50.40.50.



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué